



**Jocelyne Dakhliya, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée* (Arles: Actes sud, 2008), 592 p.**

Dans cet ouvrage intitulé *Lingua franca, histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Jocelyne Dakhliya nous livre une étude historiographique d'une langue qui est née au contact des musulmans et des chrétiens dans des périodes bien déterminées de leur histoire. Il s'agit de la langue franque ou *lingua franca* qui est considérée comme étant une langue métisse parlée foncièrement en Méditerranée. L'ouvrage est composé de dix chapitres qui traitent de l'origine de la langue franque, sa composition, son territoire et sa situation socioculturelle. Le premier chapitre traite des origines de la langue franque; pour ce faire, l'auteure réfère, entre autres, à l'étude de Hugo Schuchard publié en 1909 et analyse nombre de textes du Moyen-âge, qui représentent les premiers signes linguistiques de cette langue. L'auteure défend l'hypothèse du continuum historique entre la langue franque des Royaumes de Terre Sainte et celle de l'époque moderne. Le second chapitre met l'accent sur les descriptions les plus précises sur cette langue, lesquelles descriptions apparaissent au XVII<sup>ème</sup> siècle sous la plume de Diego Haedo. La question cruciale qui se pose est la suivante: pourquoi il y a eu une indifférence des sociétés islamiques à imposer leurs propres langues comme véhicules de transaction? En fait, ceci est dû à sa faible visibilité dans les mémoires collectives. Dans le troisième chapitre, l'auteure avance plusieurs causes qui ont empêché les pays islamiques d'imposer leurs langues, et retient celle qui postule que la culture arabo-musulmane est imprégnée du savoir oriental. A cela s'ajoute le fait que la langue franque n'est pas une langue de civilisation, c'est la raison pour laquelle elle ne trouvait aucune place dans la tradition orientaliste. Ce débat a amené J. Dakhliya à soulever la question de son statut dans les sociétés islamiques, question qui a fait l'objet du quatrième chapitre.

En fait, la langue franque se traduit chez les Maghrébins comme la langue des chrétiens. Ce sont les situations des captifs musulmans chez les chrétiens et les captifs chrétiens chez les musulmans qui ont favorisé son usage. Concernant ses territoires qui constituent l'objet du cinquième

chapitre, la langue franque est plus visible en Méditerranée que dans les pays du Levant et dans les pays arabes plus qu'en Europe occidentale. En outre, elle s'est concentrée dans le monde de la navigation et elle fut employée notamment par les gens de mer, par les courtiers juifs et dans les bagnes d'esclaves.

Le sixième chapitre examine le cas du Maroc où elle n'avait pas la même visibilité que dans la Régence d'Alger. Mais, aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, à Salé, qui fut un carrefour de mixité, on atteste son existence. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les sultans marocains usaient de l'expression *bono* qui a une résonance italienne et qui fait partie de cette langue. Dans le septième chapitre, intitulé *Langue franque en Europe occidentale*, l'auteure remarque le vide documentaire et historique sur son existence en Europe. Mais la présence des captifs musulmans dans le vieux continent a favorisé la mixité linguistique, c'est ce qui explique l'influence de la langue arabe sur la langue maltaise. La rencontre entre musulmans et chrétiens est observée également dans les pièces de théâtre des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Le huitième chapitre donne des exemples qui illustrent la mise en scène de la langue franque. En effet, elle est souvent intégrée dans des scènes comiques du théâtre français des XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Elle figure par la suite dans les mémoires et les autobiographies de certains auteurs du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le métissage linguistique et culturel a retenu l'attention de l'auteure qui soutient que la langue franque est une langue frontière, de la délimitation de soi et de l'autre. Il va de soi que la langue officielle est le turc chez les Ottomans et l'arabe chez les Marocains. Mais la langue franque intervient dans les contextes diplomatiques et dans des contextes moins solennels. Elle fut taxée de jargon et de langue corrompue. Dans le neuvième chapitre, il est question de la situation socioculturelle des locuteurs qui l'ont utilisée face aux Européens, de son image dans la mémoire collective des Européens, notamment chez des auteurs de renom comme l'abbé Prévot et J. J. Rousseau. Notons que le dernier chapitre examine les conditions politiques qui ont causé sa disparition. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le monde islamique a subi la colonisation, et en conséquence, la langue franque a perdu le statut de langue véhiculaire, car les langues des Européens se sont imposées. A cet effet, les musulmans commencent à apprendre les langues des colons; c'est ainsi que la langue franque n'est plus sou-jacente, immédiate, évidente. Notons que le mélange des langues a continué d'exister, mais sous forme de "*sabir*", terme péjoratif, qui désigne un parler unilatéral, du musulman vers l'Européen. Ainsi, le temps de la langue franque est révolu, et le rêve d'une langue universelle ne sera pas réalisé.

Faisant preuve d'une grande érudition, J. Dakhliya a accordé un intérêt particulier aux différents documents historiques qui témoignent de l'existence de cet idiome, des contextes de son usage, en mettant l'accent sur les situations politiques, économiques et sociales qui ont contribué à sa genèse et à son épanouissement. Bien que l'étude s'inscrive dans la perspective historiographique, les questions d'ordre linguistique s'imposent d'elles-mêmes. En effet, qu'est-ce que la langue franque? Quels sont ces locuteurs? Et quelles sont ses spécificités par rapport aux langues nationales comme le français, l'italien ou l'anglais?

Etymologiquement, le terme langue franque vient du mot arabe *lughat al-ifranj* (la langue des francs) et désigne une langue parlée, non écrite, formée de l'italien, de l'espagnol, du turc et de l'arabe. Elle est parlée par les Européens vivant en contact avec les musulmans, notamment aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup>, siècles. Sur le plan linguistique, l'hypothèse la plus valide postule qu'elle est dérivée de l'italien, mais sur le plan de l'usage, elle est caractérisée par une grammaire relâchée et un lexique cosmopolite. Sa romanité est manifeste, car dans les siècles passés, l'italien avait le statut de langue de la diplomatie. En fait, la langue franque est un mélange d'idiomes appartenant à deux mondes opposés: le monde européen et le monde arabo-musulman représenté par les pays du Maghreb islamique, gouverné jadis par l'empire ottoman. Il faut souligner que les pays du Maghreb sont représentés par l'Algérie et la Tunisie. Le Maroc faisait l'exception, car il n'avait pas subi la tutelle des Ottomans. Mais du fait des échanges commerciaux avec les Européens et de la situation des captifs chrétiens, la langue franque était employée au Maroc de la même manière qu'en Algérie et en Tunisie.

La langue franque a vu le jour dans un contexte d'extrême tension géopolitique, celui de la guerre de course, en Europe centrale et en Méditerranée islamique. Elle s'est affirmée en tant que langue neutre qui permet aux orientaux et aux maghrébins d'une part, et aux chrétiens d'autre part, de communiquer. Elle assumait ainsi la fonction de langue véhiculaire. Cependant de par sa genèse et sa constitution, la *lingua franca* est une langue dominante face aux langues arabe et turque qui apparaissent dominées. Autrement dit, la syntaxe et le lexique de la langue franque laissent apparaître un mélange de langues romanes, dans lequel l'arabe, le judéo-arabe, le turc et d'autres langues du monde islamique des siècles précédents (XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> siècles) n'occupent qu'une place très marginale. Cette question de la marginalité des langues du monde islamique face aux idiomes du roman et du latin européen est évoquée dans plusieurs chapitres de l'ouvrage.

Sur le plan socioculturel, l'auteure met l'accent sur deux types de contact qui ont favorisé l'échange verbal entre chrétiens et musulmans: a) les

contacts reliés à des formes d'affrontement entre l'orient musulman et l'occident chrétien; il s'agit des guerres (les croisades notamment), la réduction en captivité à la suite de la course et la situation d'esclavage, b) par contraste, le contact s'est établi également en temps de paix, et dans ce contexte, la langue franque s'est constituée en tant que moyen de communication entre commerçants dans les ports, entre gentilshommes dans les sphères de la diplomatie et entre esclaves et maîtres.

En fait, la langue franque n'est la langue maternelle d'aucun locuteur, puisque son usage est limité à la communication utilitaire entre deux locuteurs qui ne partagent pas la même langue maternelle. Il en résulte que la langue franque se positionne en tant que langue commune, langue de partage, qui ne dévoile aucun enjeu de souveraineté. On y recourt dans le port, au marché, mais aussi dans les lieux prestigieux comme les palais de l'empire ottoman et dans la cour marocaine, aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. L'auteure admet, à la suite des analyses fines des textes historiques, qu'elle n'est ni universelle, ni répandue. En outre, un intérêt particulier a été accordé aux aspects psychologiques et socioculturels de la situation de métissage. L'auteure soutient que si les musulmans ont adopté la langue de l'autre, cela ne signifie pas une marque d'allégeance aux Européens. La suprématie linguistique de l'euro péen ne dénote pas la suprématie culturelle.

Plusieurs parties de l'ouvrage soulignent le caractère éphémère, utilitaire et trivial de cette langue qui, d'ailleurs, n'est pas une langue de prestige, ni une langue de civilisation. Ceci est dû au fait qu'on n'y recourt qu'en situation d'altérité. Et c'est sans doute la raison pour laquelle elle a disparu au XIX<sup>ème</sup> siècle, siècle qui s'est caractérisé par la montée du colonialisme.

En lisant cet ouvrage, on s'aperçoit que J. Dakhli jouit d'une grande maîtrise des sources qui évoquent le sujet, on observe également la rigueur d'analyse et d'interprétation. Cependant, le traitement proposé aurait pu être plus fructueux si l'auteure avait envisagé un chapitre consacré à l'analyse syntaxique et lexico-sémantique de la langue en question. En définitive, la contribution de J. Dakhli nous offre un document de référence pour les études purement linguistiques de la langue franque.

**Driss El Khattab**  
Université Hassan II  
Mohammedia